



Mutuelle pour les Véliziens : découvrez les offres

NOTICIA

SALUD

Viernes, 22 de octubre de 2021

Mutuelle pour les Véliziens : découvrez les offres

Le public est venu en nombre ce jeudi 21 octobre pour la réunion de présentation de la mutuelle Just. La Ville a mis en place ce dispositif de solidarité pour faciliter l'accès aux soins à tous. Une nouveauté qui va permettre aux Véliziens de bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Retrouvez toutes les informations pratiques.



La réunion de présentation de la mutuelle pour les Véliziens a fait salle comble à l'Ariane ce jeudi 21 octobre, preuve de l'importance de ce nouveau dispositif. Les grilles de garantie sont disponibles **en téléchargement en bas de cet article**. Pour obtenir un devis, vous pouvez réaliser **une simulation en ligne** sur just.fr. Vous pouvez aussi vous inscrire pour assister à une permanence adhésions en mairie au **0809 54 6000**.

Une mutuelle pour tous !

Ce nouveau dispositif est **ouvert à tous les Véliziens** qui n'ont pas de mutuelle ou qui souhaitent en changer. Selon une enquête de la caisse primaire d'assurance maladie, 16,8% des Véliziens n'ont pas de mutuelle contre 23,5% sur le département. Les jeunes, les personnes sans emploi, mais aussi les seniors et retraités sont les publics les plus concernés.

Il est complémentaire à l'aide financière que peut mettre en place le centre communal d'action sociale. Pour répondre aux besoins de chaque Vélizien, **une offre ouverte à tous les Véliziens et une offre étudiant** (jusqu'à 28 ans) sont proposées. Sept niveaux de couverture sont possibles.

Vos avantages

- Inscription sans droit d'entrée et sans questionnaire médical
- Pas de délai de carence
- Gratuit à partir du 3e enfant avec l'offre famille
- Remboursement de 40% sur les licences sportives

- Une prise en charge du sport sur ordonnance (jusqu'à 500 euros)
- Une prise en charge de l'abonnement à la télé-assistance
- Suivi des remboursements sur une appli, site ou papier
- Délai de traitement sous 48h

Vous avez des questions ?

Permanence adhésions, en mairie, prendre rendez-vous préalablement au 0809 54 6000

- Mardi 26 octobre
- Mercredi 27 octobre
- Jeudi 4 novembre
- Mercredi 10 novembre
- Mardi 16 novembre
- Jeudi 25 novembre
- Vendredi 26 novembre
- Vendredi 3 décembre
- Jeudi 9 décembre
- Vendredi 10 décembre
- Mercredi 15 décembre

Bon à savoir :

Le décret n° 2020-1438 du 24 novembre 2020 vous permet de résilier votre mutuelle actuelle sans attendre la date anniversaire du contrat.